

Syndicat National des Personnels de l'Éducation et du Social

Protection Judiciaire de la Jeunesse

Fédération Syndicale Unitaire

Secrétariat National : 54, Rue de l'Arbre Sec – 75001 Paris

Tél : 01 42 60 11 49 - Fax : 01 40 20 91 62

site : [www.snpespjj-fsu.org](http://www.snpespjj-fsu.org) Mél : [Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr](mailto:Snpes.pjj.fsu@wanadoo.fr)



Paris, le 8 février 2010

## QUAND L'ADMINISTRATION MODIFIE SES PROPRES DECISIONS PRISES EN CAP

La CAP d'avancement Educateurs/CSE qui s'est tenue les 27 et 28 janvier dernier s'est encore déroulée dans des conditions particulièrement difficiles comme l'expliquent la déclaration liminaire et les commentaires faits par les délégué(e)s.

Lundi 02 février, l'Administration Centrale envoyait un mail pour information aux organisations syndicales représentées à la CAP, mais pas aux délégué(e)s ayant siégé, indiquant qu'après relecture et vérification des résultats issus de la CAP, 4 personnels, inscrits par elle sur la liste d'avancement au grade d'éducateur de 1<sup>ère</sup> classe, étaient « remplacés » par d'autres agents plus favorablement classés par les DIR ! L'AC a précisé que la liste officielle, parue sur Intranet, tiendrait compte de ces changements.

Une fois de plus, l'administration transforme les CAP en chambre d'enregistrement et les délégué(e)s des personnels sont exclu(e)s des décisions.

**Ces modifications sont bien le fait d'une administration décomplexée qui ne respecte décidément plus les instances paritaires issues des élections professionnelles.**

Ces changements unilatéraux et hors CAP déstabilisent les équipes et sont source d'incompréhension pour les personnels.

Le critère d'avancement à l'ancienneté défendu par le SNPES-PJJ/FSU est quasi systématiquement balayé par l'Administration au bénéfice du tout mérite : nous refusons l'instrumentalisation des CAP.

Comme nous l'avons déjà indiqué, vous pouvez interroger votre DIR pour savoir si vous avez été proposé à l'avancement et dans quelle position. Rappelons que nous demandons la parution des listes de choix faites par les DIR concernant toutes les propositions d'avancement.

Le bureau national et les délégué(e)s SNPES-PJJ/FSU